



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants** : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, J. GROSERRIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

**Mandataires** : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), M.L. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, J.L. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003031

Rapport n°3.3 - Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Diffusion de la culture scientifique et technique

## Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Diffusion de la culture scientifique et technique

**Rapporteur** : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 Subvention Etat « Fonctionnement »	Montant prévu au BP 2015 : 160 000 € 15 500 € au titre de l'Université Ouverte (budget total de 225 000 €)

### Résumé :

L'UFC souhaite favoriser les échanges avec son environnement, impliquer différents type de publics et travailler au décloisonnement et aux rencontres entre grand public, étudiants, scolaires, enseignants, chercheurs, de manière à en faire un lieu de culture ouvert sur la cité.

Pour soutenir la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur son territoire, la CAGB est sollicitée par l'Université, à hauteur de 15 500 € pour aider l'Université Ouverte, dont la mission culturelle (diffuser les savoirs universitaires au plus grand nombre) propose pour cette rentrée, un programme riche et diversifié qui permettra de satisfaire la curiosité des auditeurs.

### Université Ouverte - Rentrée 2015/2016

L'Université Ouverte a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées. L'offre de cours diversifiée et les divers cycles d'enseignement et de conférences proposées permettent de satisfaire la curiosité de nombreux auditeurs.

Il est proposé de verser une subvention à l'Université de Franche-Comté (Université Ouverte) à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte.

**Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 15 500 € à l'Université de Franche-Comté au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

**Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015 visée en Préfecture le 22 décembre 2015 dans laquelle une erreur s'était glissée concernant le montant de la subvention (15 500 € à la place de 15 000 €).**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96  
Contre : 0  
Abstention : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JAN. 2016

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



## Convention d'attribution de subvention

### Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par le conseil communautaire du 17 décembre 2015, ci-après dénommée « la CAGB » d'une part,

### Et :

L'Université de Franche-Comté dont le siège est situé rue Claude Goudimel 2530 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jacques BAHU, ci-après dénommé « l'UFC » d'autre part.

### Préambule

« L'Université Ouverte » est un service commun de l'Université de Franche-Comté dont le but est de diffuser largement à tout public, sans considération d'âge ou de niveau d'études, les savoirs et savoir-faire universitaires. Elle ne vise qu'à la formation culturelle désintéressée et ne délivre aucun diplôme. Elle organise pendant l'année universitaire des enseignements, conférences, ateliers pratiques, l'ensemble pouvant être complété par des sorties et des voyages culturels.

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 15 500 € à l'UFC pour soutenir les activités de l'Université Ouverte au cours de l'année universitaire 2015/2016.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par le Grand Besançon à l'Université Ouverte.

#### Article 2 - Engagements de l'Université

L'UFC s'engage à

- réaliser à Besançon un programme d'activités de l'Université Ouverte,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon à ce seul objectif,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes rendus d'activité de l'Université Ouverte,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de l'Université Ouverte ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire lors des actions de communication.

#### Article 3 - Engagement de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir l'Université Ouverte par le versement d'une subvention d'un montant de 15 500 €.

#### **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

#### **Article 5 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa transmission en contrôle de légalité.

#### **Article 6 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

#### **Article 7 - Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

*Fait en trois exemplaires, à Besançon, le .....*

Le Président  
de l'Université de Franche-Comté

Jacques BAHl

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET